

**COMMUNE DE MAUPERTHUIS****Nombre de membres en****exercice:** 11**Présents :** 11**Votants:** 11**Séance du 25 mai 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai  
l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mai  
2020, s'est réunie sous la présidence de Dominique  
CARLIER

**Sont présents:** Dominique CARLIER, Jocelyne  
KULPA-BETTENCOURT, Michaël PEROTIN,  
Sandrine TISSIER, René HOCQUERELLE,  
Frédéric OBRINGER, Sylvie COQUOIN, Lydie  
FEVRIER, Julie COYNE, Philippe CHIPAUX,  
Franck MEIGNEN

**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Julie COYNE**Objet: ELECTION DU MAIRE - DE 013 2020**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique CARLIER qui a  
déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans  
leurs fonctions.

Monsieur René HOCQUERELLE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris  
ensuite la présidence.

Monsieur René HOCQUERELLE a procédé à l'appel nominal des membres du  
Conseil. Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.  
Pour ce faire, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs: Monsieur Michaël  
PEROTIN et Madame Sandrine TISSIER

**Résultats du 1er tour de scrutin:**

Nombre de conseillers présents .....	11
Nombre de votant .....	11
Nombre de suffrage déclarés nuls .....	0
Nombre de suffrage déclarés blancs.....	0
Nombre de suffrage exprimés .....	11
Majorité absolue .....	5

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CARLIER Dominique	11

**Monsieur Dominique CARLIER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

**Objet: NOMBRE DE POSTE D'ADJOINT AU MAIRE - DE 014 2020**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** l'article L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal soit trois adjoints au maire au maximum. ;

**Vu** la délibération du 04 avril 2014 qui fixait à un le nombre d'adjoint au maire ;

**Vu** de ces éléments ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** à un le nombre d'adjoint au maire de la commune de Mauperthuis.

**Objet: ELECTION DU MAIRE ADJOINT - DE 015 2020**

Résultats du 1er tour de scrutin:

Nombre de conseillers présents .....11  
 Nombre de votant .....11  
 Nombre de suffrage déclarés nuls .....0  
 Nombre de suffrage déclarés blancs .....0  
 Nombre de suffrage exprimés .....11  
 Majorité absolue .....5

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Jocelyne KULPA-BETTENCOURT	11

**Madame Jocelyne KULPA-BETTENCOURT a été proclamé Adjointe au maire et a été immédiatement installée.**

**Objet: CHARTE DE L'ELU LOCAL**

La charte de l'élu local est distribuée aux membres du conseil, et Monsieur Dominique CARLIER en donne lecture, conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT.

**Objet: INDEMNITES DU MAIRE ET DE SON ADJOINT - DE 016 2020**

En principe, les mandats municipaux sont exercés à titre gratuit (art. L.2123-17 du CGCT). Toutefois, pour compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice de ces mandats, la loi prévoit un régime indemnitaire pour les maires, les adjoints et certains conseillers municipaux.

Son montant est voté par le Conseil municipal dans la limite d'un taux maximal en référence à l'inde brut terminal de la Fonction Publique et variant selon la taille de la commune. Le barème, établi en pourcentage figure à l'article L2123-23 du CGCT.

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

<b>MAIRE</b>			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	25.5	Annuelles	Mensuelles
		11901.60	991.80

<b>ADJOINT AU MAIRE</b>			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	9.9	Annuelles	Mensuelles
		4620.60	385.05

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** l'indemnité du Maire de la façon suivante:

<b>MAIRE</b>			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	25.5	Annuelles	Mensuelles
		11901.60	991.80

- **FIXE** l'indemnité de l'Adjoint au Maire de la façon suivante:

<b>ADJOINT AU MAIRE</b>			
POPULATION (habitants)	Taux maximum (en % de l'indice brut terminal)	Montant des indemnités brutes	
Moins de 500	9.9	Annuelles	Mensuelles
		4620.60	385.05

**Objet: DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - DE 017 2020**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales;

**Considérant** que pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement suivant l'ordre du tableau du Conseil municipal établi à l'issue de l'élection du maire et de son adjoint;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de désigner les conseillers communautaires comme suit:

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Dominique CARLIER	Jocelyne KULPA-BETTENCOURT

**Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE MAUPERTHUIS / SAINT-AUGUSTIN (SIRP) - DE 018 2020**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales;

**Vu** l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP);

**Considérant** qu'il est nécessaire de nommer de nouveaux membres délégués titulaires et suppléants suite au renouvellement des conseillers municipaux;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de désigner les représentants au Conseil municipal au sein du SIRP comme suit:

<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
Jocelyne KULPA-BETTENCOURT	Sandrine TISSIER
Sylvie COQUOIN	René HOCQUERELLE
Michaël PEROTIN	Franck MEIGNEN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.